



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL

n° 2023-1639

Conseil du 27 mars 2023

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan Métropole solaire - Soutien à l'essor des énergies renouvelables citoyennes - Attribution d'une subvention à CoopaWatt Association pour son programme d'actions 2023-2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Mesdames et messieurs,

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon porte une politique de transition énergétique articulée autour de 2 principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2030,

- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies (SDE), adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers.

En particulier, la filière solaire présente un potentiel très important pour la Métropole, néanmoins encore peu développé. Ainsi, le plan Métropole solaire, adopté par délibération du Conseil n° 2022-1165 du 27 juin 2022, se décline au travers de 6 axes, visant, notamment, à encourager l'implication citoyenne pour une appropriation par le plus grand nombre de la transition énergétique locale.

CoopaWatt Association impulse et accompagne des projets participatifs et citoyens dans le domaine des énergies renouvelables. Constituée d'une association qui agit auprès des communautés énergétiques citoyennes et d'une coopérative qui accompagne les collectivités et les projets partenariaux publics-privés-citoyens, CoopaWatt Association est implantée en région lyonnaise et intervient sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. Les 2 structures s'articulent autour d'un projet commun : une transition énergétique portée par, avec et pour les collectivités et les citoyens sur leurs territoires.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec la politique de transition énergétique de la Métropole.

II - Bilan des actions réalisées au titre des années 2020, 2021 et 2022

En septembre 2020, CoopaWatt Association et la Métropole ont signé une convention pour une durée de 3 ans, lançant le programme À Nous l'Énergie, visant à renforcer et massifier l'implication citoyenne dans le développement des énergies renouvelables et, plus largement, dans la transition énergétique du territoire de la Métropole. La Métropole s'est engagée à verser une subvention de 88 503 € à CoopaWatt Association. Ce budget était entièrement consommé fin 2022.

1° - Axe 1 - Massifier et structurer la mobilisation citoyenne

Fin 2022, 4 communautés citoyennes coexistent dans la Métropole : Un Deux Toits Soleil, VivaWatt (Villeurbanne), Watt-Saône (Val de Saône, Monts d'Or), Dardilly en Transition. L'action de CoopaWatt Association a permis de :

- sensibiliser directement 150 citoyens lors de 8 réunions publiques,
- augmenter de 150 % le nombre de bénévoles engagés dans le portage de projets métropolitains,
- créer 2 nouvelles communautés actives d'énergie citoyenne, formées *via* 2 à 3 sessions initiales puis se réunissant plus d'une fois par mois chacune.

2° - Axe 2 - Incuber et accélérer les projets et les innovations

L'action de CoopaWatt Association a permis de :

- former techniquement les communautés lors de 4 modules mutualisés réunissant 12 personnes par session et 2 réunions techniques par communauté et 4 rendez-vous prospects,
- sensibiliser directement 15 prospects hors collectivités, identifier 7 projets potentiels,
- sensibiliser les pouvoirs publics à la mise en place d'appels à manifestation d'intérêts (AMI) citoyens et faciliter le positionnement des communautés sur ces opportunités,
- faire évoluer la culture, les statuts et l'équipe dirigeante d'Un Deux Toits Soleil, facilitant ainsi la pérennité de la structure et la mutualisation avec les nouvelles communes.

3° - Axe 3 - Animer l'écosystème de la transition énergétique citoyenne

Au fil du programme, CoopaWatt Association a mis en lumière les énergies citoyennes :

- lors de divers événements des réseaux transition/Économie sociale et solidaire (ESS) et des collectivités : conférence Énergie-Climat de la Métropole, festival Agir à Lyon (Anciela), journée CLE (ALEC), salon de l'habitat de Grigny-Givors, journée nationale d'Énergie Partagée à l'Hôtel de Ville de Lyon, etc. Plusieurs stands et conférences ont été co-animés avec Hespul, Un Deux Toits Soleil et les collectifs locaux,
- dans le cadre de sollicitations médias variées (RCF, Radio Capsao, Le Progrès, Millenium3, etc.) et *via* une présence sur les réseaux sociaux en 2022.

III - Programme d'actions pour les années 2023 et 2024

CoopaWatt Association propose de poursuivre le programme À Nous l'Énergie, soutenu par la Métropole de 2020 à 2022, avec 2 objectifs principaux :

- 75 porteurs de projets (nombre d'habitants) activement impliqués dans les communautés énergétiques métropolitaines, soit 5 fois plus par rapport à septembre 2020 (15 personnes) et 2 fois plus par rapport à décembre 2022 (37 personnes),
- 1 500 kW en puissance installée d'énergie renouvelable (pouvant inclure plusieurs filières : photovoltaïque, solaire thermique, etc.), soit 15 fois plus par rapport à septembre 2020 (90kWc) et 5 fois plus par rapport à décembre 2022 (268 kWc).

Le programme se déroulera sur une période de 2 ans, de janvier 2023 à décembre 2024, et sera structuré selon 3 axes de travail :

1° - Axe 1 - Massifier et structurer la mobilisation citoyenne

- accompagnement de l'émergence de nouvelles communautés énergétiques citoyennes en fonction des demandes des citoyens et des communes,
- mobilisation des citoyens *via* les collectifs et associations de quartier, et autour de rencontres de proximité et de temps conviviaux (réunions publiques, cinés-débats, stands mobiles, fêtes de l'énergie, etc.),
- mobilisation des citoyens grâce aux outils numériques, en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et des réunions en visioconférence.

2° - Axe 2 - Incuber et accélérer les projets d'énergie renouvelable et les innovations

Cet axe vise à offrir, aux communautés énergétiques citoyennes, un accompagnement et l'appui d'un écosystème facilitateur pour :

- structurer et développer leur premier projet,
- accélérer leur développement et multiplier les projets,

- expérimenter de nouveaux types de projets : autoconsommation, solaire thermique, réseaux de chaleur, sobriété et efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique.

3° - Axe 3 - Animer l'écosystème de la transition énergétique citoyenne

Cet axe vise à structurer le réseau métropolitain de l'énergie citoyenne, *via* des actions de communication et d'animation :

- renforcer la visibilité de l'énergie citoyenne : mailing, publications sur les réseaux sociaux, réponses aux sollicitations des médias, lien avec les collectivités pour organiser des relais de communication, etc.,

- renforcer la coopération et l'émulation inter-communautés : formations mutualisées à destination des collectifs, coordination de la participation des collectifs et partenaires aux événements locaux des réseaux transition/ESS et de collectivités, animation d'une Journée annuelle des communautés, échanges et retours d'expériences avec les réseaux nationaux, etc.

IV - Plan de financement

Le budget prévisionnel et le descriptif de l'action sont détaillés dans la convention jointe au dossier.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
programme 2023 axe 1 - mobiliser axe 2 - incuber axe 3 - animer	62 725	Métropole	40 000
		Val de Saône	2 725
		Ville de Lyon	20 000
programme 2024 axe 1 - mobiliser axe 2 - incuber axe 3 - animer	55 000	Métropole	40 000
		Ville de Lyon	15 000
Total dépenses	117 725	Total recettes	117 725

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions à CoopaWatt Association d'un montant de 80 000 € pour les années 2023 et 2024 au titre de son programme À Nous l'Énergie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et CoopaWatt Association définissant les principes de partenariat.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65, répartis selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € en 2023,
- 40 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P31O5476.

Lyon, le 8 mars 2023.

Le Président,